

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de l'Aquitaine

Service Climat Énergie

Nos réf. :EN/2014/6188- AB/BR

Affaire suivie par :Aurore Bascouert
aurore.bascouert@developpement-durable.gouv.fr
Tél. :05 56 93 32 73

Participation du public

Motif de la décision

Objet : Déclaration d'utilité publique des travaux RTE de reconstruction en technique souterraine à 90 000 volts de la ligne électrique exploitée à 63 000 volts CANTEGRIT-GAREIN.

1 – La justification du projet :

RTE, Réseau de Transport d'Électricité, suite aux deux tempêtes de 1999 et de 2009, a pris au niveau national, des engagements auprès du ministre de l'Industrie pour sécuriser les lignes exposées à ces éléments.

Localement, cette campagne de sécurisation mécanique concerne la ligne aérienne existante à 63 000 volts citée en objet.

Celle-ci sera reconstruite en technique souterraine à 90 000 volts exploitée à 63 000 volts.

Par ailleurs, la ligne aérienne qu'elle remplace sera déposée.

2 – La procédure administrative :

La procédure administrative applicable à ce projet comporte :

Concertation préalable :

- selon la circulaire de la ministre déléguée à l'Industrie du 9 septembre 2002 : une réunion de concertation s'est déroulée le 21 janvier 2014 à la Préfecture des Landes en présence des élus concernés, des services de l'État et des associations environnementales.

Déclaration d'Utilité Publique en vue de l'établissement des servitudes :

- *selon le décret n° 70-492 du 11 juin 1970* : consultation par la DREAL Aquitaine des maires et des services intéressés qui s'est déroulée du 25 septembre 2014 au 25 novembre 2014.
- *selon la loi n° 2012-1460 du 27 décembre 2012* : information et participation du public via le site internet de la préfecture des Landes, et recueil des observations du 13 octobre 2014 au 4 novembre 2014 inclus.

3 – décision motivée :

Au vu de la procédure ci-dessus énumérée, et compte-tenu de l'absence d'avis défavorable émis lors de ces différentes consultations, le projet d'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique pour la ligne électrique exploitée à 63 000 volts CANTEGRIT-GAREIN citée en objet est proposée par la DREAL Aquitaine à la signature du préfet des Landes.